

## Formation postgraduée – bonification au tarif zéro?

Christian Kind, président de la SSP, St Gall

### Chers membres de la SSP

La formation postgraduée de médecin spécialiste en pédiatrie est la raison d'être de la SSP. Des pédiatres formés sont les seuls à être en mesure de définir les critères pour une formation postgraduée adéquate et seule une formation postgraduée adéquate garantit la relève et par là la pérennité d'une pédiatrie vivante en Suisse. Il n'est donc pas surprenant que notre société se penche sur ce sujet. Malheureusement c'est aussi un sujet de frustration, pour la Commission de formation postgraduée autant que pour les responsables des centres de formation. La formation postgraduée qui se déroulait jusqu'ici de façon largement implicite, est confrontée, depuis quelques années, à des exigences de plus en plus grandes de structuration pédagogique et didactique. Pour nombre de disciplines on exige des cours structurés, des logbooks toujours plus exhaustifs pour consigner et des instruments spécifiques, tels Mini-CEX (Mini-Clinical Evaluation Exercise) et DOPS (Direct Observation of Procedural Skills) pour évaluer les progrès du candidat. De la part des centres de formation on attend maintenant qu'ils ne libèrent pas seulement leurs médecins assistants pour suivre les cours, mais qu'ils génèrent en plus des cours et des enseignants capables pour les dispenser. Pour l'évaluation et la documentation de la formation au lit du malade le temps nécessaire pour les médecins en formation et pour les médecins cadres doit non seulement être aménagé, mais de surplus le savoir faire indispensable des tuteurs doit être transmis. Durant les dernières années, dans les cliniques pédiatriques de nombreux pédiatres se sont engagés et beaucoup a été fait pour répondre à ces exigences et améliorer la formation postgraduée.

En principe cette évolution pourrait être considérée positive si deux tendances n'y opposait pas de gros obstacles. L'une est la limitation et la réglementation du temps de travail dans les hôpitaux par la Loi fédérale

sur le travail. Autant la réduction des temps de présence trop longs a été nécessaire et bénéfique, son application bureaucratique fait que les médecins en formation ne sont pas seulement moins longtemps à l'hôpital, mais une partie beaucoup plus importante de leur présence coïncide avec des horaires incompatibles avec la formation postgraduée.

Une menace beaucoup plus lourde pour la formation continue représente la pression croissante sur les coûts et l'obligation d'une répartition transparente des coûts. La part implicite de formation postgraduée dans le travail quotidien n'est pas une dimension fixe mais varie selon la constellation assistant et formateur, la difficulté du problème à résoudre et le degré d'urgence, et peut varier, dans la même séquence de discussion ou d'action, d'un moment à l'autre de 0 à 100%. Pour cette raison, dans le passé n'ont jamais été développés des modèles de calcul pour séparer clairement les coûts de la formation postgraduée de ceux du service au malade. La conséquence est que les coûts de la formation postgraduée n'ont jamais été pris en compte lors des discussions budgétaires ou tarifaires. Logiquement les efforts actuels pour une meilleure structuration de la formation postgraduée sont en grande partie financés par les cliniques elles-mêmes. Avec la séparation, ordonnée par la Confédération, de ces frais des prestations financées dans le cadre du système DRG, la formation postgraduée risque de tomber entre deux chaises.

Les centres de formation se trouvent de ce fait dans une situation inconfortable. Ils sont d'une part continuellement exhortés à améliorer la qualité de la formation postgraduée par la Confédération qui met la pression à travers les exigences transmises à la Commission pour la formation postgraduée et continue de la SSP par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue et qui fait accréditer les cursus de formation par l'Organe d'accréditation

et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ). La même Confédération refuse d'autre part le financement de ces efforts dans le cadre de l'assurance maladie. Restent comme source de financement les cantons et autres organismes liés à l'hôpital ainsi que les médecins en formation eux-mêmes. Mais il n'est ni réaliste ni raisonnable de laisser chaque centre de formation chercher individuellement une solution à ce dilemme causé par la Confédération. Il est indispensable que non seulement la qualité mais aussi le financement de la formation postgraduée soient réglés au niveau suisse et à un niveau convenable.